

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 2 octobre à 19 h 45, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Sébastien NANCEL, Maire.

Présents : Mmes Delphine GUILBERT, Corinne BIGOT, Nathalie SCHMITT, Emilie VATEL, Sandrine MINARD, Virginia DROMAT,
MM Pascal CAPILLON, Christian ROLLET, John LLERENA, Michaël SANCHEZ, Joël THIEBAUT, Thierry LAZZATI.

Absents excusés : Caroline LEUREGANS pouvoir à Michaël SANCHEZ, Dominique GORECKI pouvoir à Sébastien NANCEL

Absents :

Le compte rendu du 23 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Création d'une régie

Le conseil municipal approuve ce rajout à l'unanimité.

§§§§§§§§§§

1. TRAVAUX 2016 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le devis de la société DEGAUCHY pour la création d'allées piétonnes rue du Château pour un montant de 63.594,65 € HT.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, approuve ces travaux, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

1 bis. TRAVAUX 2016 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DETR.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le devis de la société DEGAUCHY pour la création d'allées piétonnes rue du Château pour un montant de 63.594,65 € HT.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, approuve ces travaux, sollicite une subvention auprès de la D.E.T.R. et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

2. ACQUISITION MAISON.

Après passage et avis des services des domaines, Monsieur le Maire propose d'acquérir la maison de Monsieur et Madame SCHNEIDER au 913 rue Principale qui la vendent au prix de 95.000 € plus frais de notaire de 2.500 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

3. CALENDRIER 2016 DES MANIFESTATIONS COMMUNALES.

Le 3 janvier	VŒUX à 11 heures
Le 10 ou 17 avril	Randonnée pédestre et VTT Co organisation avec VTT LAGNY
Le 8 mai	Cérémonie à 11 heures
<i>Le 11, 12 et 13 juin</i>	
Le 11 juin	Course pédestre Repas champêtre Co organisation avec LAGNY OMNISPORTS et Comité des fêtes
Le 12 juin	Brocante Mairie Festivités Co organisation avec LAGNY OMNISPORTS et Comité des fêtes Dépôt de gerbes à 11 heures
Le 13 juin	17 h 30 : Tours de manèges gratuits
Le 14 juillet	15 heures défilé, rendez-vous place de la Mairie Festivités au stade Retraite aux flambeaux Feu d'artifice Co organisation avec le Comité des fêtes
Le 11 novembre	Cérémonie à 11 heures
Le 17 décembre	Distribution colis des aînés

Pour les tours de manèges gratuits, les ados de la commune n'ont pas le temps d'en profiter surtout pour les radios cars.

Pour 2016, une enveloppe sera distribuée dans leur boîte aux lettres avec des coupons à échanger contre des tickets.

4. INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS et 11 NOVEMBRE.

Monsieur le Maire propose d'inaugurer le monument aux morts suite aux travaux réalisés par les employés communaux et la société BLM.

Cette cérémonie aura lieu sans doute une semaine avant le 11 novembre.

5. LOI NOTRE : SUPPRESSION DU C.C.A.S.

Suite à la loi NOTRE, Monsieur le Maire propose la dissolution de la commission communale d'action social.

Le budget sera reversé sur le budget de la commune.

Le conseil municipal délibèrera sur les dossiers d'aide social.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette dissolution et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

6. ELECTIONS REGIONALES.

Les 6 et 13 décembre prochain auront lieu les élections régionales.

Monsieur le Maire demande les personnes qui seront présentes afin de remplir les tableaux.

7. COLIS DES AINES : DISTRIBUTION DU 19 DECEMBRE.

La distribution aura lieu le 19 décembre prochain.

Les conseillers municipaux seront accompagnés des conseillers jeunes.

Six équipes seront formées comme les années précédentes.

Delphine, Corinne et Virginia seront absentes.

8. DECISION MODIFICATIVE.

Suite à un courrier de la Trésorerie de Lassigny, il faut prendre une décision modificative afin de prévoir les crédits nécessaires correspondants au chapitre 041 en recette et en dépense pour la somme de 8.803,64.

9. CONTRAT EMPLOYE COMMUNAL.

Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat de travail de Philippe pour un an.

10. CREATION D'UNE REGIE.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du CGCT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la création de cette régis et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

11. QUESTIONS DIVERSES.

Suite à l'évolution de l'informatique, il faut changer le logiciel de la Mairie.
A la place de CIL, COSOLUCE sera installé par AMBRE INFORMATIQUE notre prestataire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le colis des aînés sera sur le thème de la Picardie cette année.

Demande de Madame Sandrine MINARD : Où en est la formation de Michael ?
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Michael est en formation et en stage jusqu'à mi-février. Qu'ensuite il sera habilité à faire suivre la réglementation et à dresser des procès-verbaux, bien qu'il travaillera plus sur la prévention.
Que son temps de travail sera réparti sur 28 heures en agent technique et 8 heures en garde champêtre police rurale, et que la répartition de ces heures se fera sur le mois et même sur l'année.

Après visite d'un technicien de la Préfecture pour l'accessibilité aux personnes handicapées, il faut faire des toilettes pour handicapés à l'école ainsi que revoir la marche à la porte d'entrée.
Il faudrait rendre accessible l'accès aux personnes à mobilité réduites : petite porte de l'église.

Madame Corinne BIGOT indique que les camions de betteraves passent vite.
Réponse de Monsieur le Maire : Ils doivent impérativement respecter le code de la route.
Aux services de la Gendarmerie à faire respecter celui-ci.

Madame BIGOT a fait remarquer que la société qui a réalisé le marquage au sol n'est pas une réussite (lignes de travers, peinture autour du marquage).

Séance levée à 21 h 26